MAIRIE DU POUJOL-SUR-ORB

Place de l'Imbaïsse - 34600 LE POUJOL-SUR-ORB Tel : 04.67.95.63.28 - Fax : 04.67.95.79.55

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt et un novembre à dix-huit heures trente,

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la présidence d'Yves ROBIN, Maire.

Date de la convocation : le 17 novembre 2014.

Présents: Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD,

Bernard ROQUE, Christine FERRET, Fabien SCHURRER, Malvine MORERA,

Marc BRICARD et Bertrand CLÉMENT

Absents: Lucienne ANDRIEU, Patricia ARNOLD, Marc MAILLARD, Liz THOUREZ

et Frédéric COSTE.

Pouvoirs: Lucienne ANDRIEU à Christine FERRET

Patricia ARNOLD à Marie-France MAUREL

Frédéric COSTE à Yves ROBIN.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 35. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Bernadette GUIRAUD pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du PV du conseil municipal du 16 octobre 2014
- 2°) Exonération de la taxe d'aménagement
- 3°) Approbation de la création d'une plate-forme en vue de la construction de la nouvelle station d'épuration Demande de dérogation pour démarrer les travaux de terrassement

QUESTIONS DIVERSES.

Point n°1 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 août 2014

Le procès verbal de la séance du 16 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité des présents.

Point n°2 : Exonération de la taxe d'aménagement

Après avoir rappelé que le taux de la taxe d'aménagement appliqué sur les nouvelles constructions a été fixé à 4%, par délibération du 25 novembre 2011, Monsieur le Maire indique que seules les constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5 m² sont exonérées. Il propose au Conseil Municipal d'étendre cette exonération aux constructions dont la surface dépasse les 5 m² sans excéder les 10 m².

Le Conseil Municipal approuve cette décision par 13 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

Point n°3 : Approbation de la création d'une plate-forme en vue de la construction de la nouvelle station d'épuration - Demande de dérogation pour démarrer les travaux de terrassement

Monsieur le Maire indique que, conformément aux décisions antérieures du Conseil Municipal, des demandes de subventions ont été adressées à l'État, au titre de la DETR, à l'Agence de l'Eau et au Département pour financer la construction de la nouvelle station d'épuration. Les notifications de ces subventions devraient parvenir, en Mairie, dans le courant du 1^{er} semestre 2015.

Par ailleurs, il explique qu'il serait opportun d'utiliser l'excédent de terre, issu des chantiers en cours sur la commune, pour créer une plate-forme sur le site de la future station d'épuration.

Toutefois, pour pouvoir engager ces travaux de terrassement, il convient d'obtenir une dérogation des organismes financeurs sollicités.

Par 13 voix pour, 0 abstention et 0 contre, le Conseil Municipal approuve la création de cette plate-forme et autorise le Maire à demander les dérogations nécessaires pour démarrer les travaux avant la réception des notifications d'attribution des subventions.

QUESTIONS DIVERSES

Débat sur le choix du système de filtration de la future station d'épuration :

- Option roseaux :

Cette technique ne permettrait pas d'aller au-delà de 1600 équivalent /habitant, puisque pour mettre en œuvre 2 m² de filtration, il faut, au minimum, 4 m² de terrain. Un tel choix priverait la commune de toute possibilité d'extension par manque de surface.

De plus, elle nécessite beaucoup de travail d'entretien les deux ou trois premières années, en attendant la croissance des roseaux. Toutefois, cet entretien très peu technique peut être réalisé par un personnel non qualifié. Le temps d'intervention est évalué à un jour par semaine pour deux agents, pour chaque bassin.

- Option mixte bio-disques + roseaux :

Cette technique permettrait d'augmenter la capacité de la station si nécessaire. Elle requiert moins d'entretien des bassins de roseaux, mais plus d'entretien mécanique (*remplacement des paliers et autres*).

Le cabinet CETUR, en charge de la maîtrise d'œuvre de ce projet, lancera un appel d'offres pour évaluer les coûts avec plus de précision.

Rendez-vous avec Monsieur le Sous-préfet :

MM. ROBIN et CARMINATI ont été reçu par Monsieur le Sous-préfet, le 6 novembre dernier. L'objet de ce rendez-vous portait sur la construction de la nouvelle station d'épuration, plus précisément sur l'attribution de la subvention demandée au titre de la D.E.T.R. Monsieur LERNER ne s'est pas prononcé sur l'aide financière qui pourrait être apportée à la commune. Il a surtout fait état des sommes colossales qui devront être mises en œuvre pour réparer les dégâts causés par les intempéries du mois de septembre. Ces dépenses pénaliseront, à coup sûr, les projets des communes du secteur impacté.

Nous comptons sur le soutien de Monsieur RIPPERT (SMVOL) pour appuyer notre dossier qui sera instruit en avril 2015.

Location du garage 18 rue de La Clastre :

Après l'acquisition du hangar, situé 37 rue des Pountils, où ont été transférés les ateliers techniques communaux, le garage, situé 18 rue de La Clastre, a été vidé. Il convient, désormais, de le proposer à la location. Pour ce faire, le montant du loyer doit être fixé.

Les élus évaluent ce montant à 100 € par mois + les charges (eau et électricité). Une délibération viendra acter cette décision.

Cérémonie des vœux :

Tous les habitants seront conviés à la cérémonie des vœux, fixée au samedi 10 janvier, à 18 heures.

Plan Communal de Sauvegarde :

Le PCS doit être révisé tous les cinq ans.

Pour ce faire, la priorité est de procéder au recensement des personnes à risques.

Il faudra ensuite revoir l'organigramme et organiser un exercice.

Madame ROMAN du SMVOL nous apportera son aide.

Recensement de la population :

Les 620 habitations à recenser seront réparties en trois districts. Trois agents seront donc recrutés pour mener à bien cette opération qui débutera le 16 janvier pour s'achever le 24 février. Deux journées de formation leur permettront d'appréhender la méthode préconisée par l'INSEE.

Les agents recenseurs seront présentés à la population à l'occasion de la cérémonie des vœux.

Aspirateur à feuilles :

L'achat d'un aspirateur à feuilles permet un gain de temps appréciable. Le personnel technique est satisfait.

Construction de la cantine :

Le bâtiment sera hors d'eau en fin d'année.

Le panier du Poujol :

La municipalité, en partenariat avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles, organise une animation du marché hebdomadaire, le jeudi 4 décembre. Ce jour là, stands animés, espace enfants, atelier de cuisine et spectacle de rue seront proposés pendant toute la matinée pour dynamiser et promouvoir la vente de produits en circuits courts.

Nuit de la thermographie :

Dans le cadre de leur mission de sensibilisation aux économies d'énergies, le PRNHL et le PHLV proposent aux communes, intéressées par ce sujet environnemental, d'organiser une animation appelée "Nuit de la Thermographie". Elle a pour but de visualiser les pertes énergétiques dans l'habitat et de présenter les dispositifs financiers dont peuvent bénéficier les propriétaires désireux d'engager des travaux. Les élus souhaitent que les habitants du Poujol puissent profiter de cette animation.

La séance est levée à 20 heures 45.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB le 27 novembre 2014. Le Maire, Yves ROBIN

